



RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF

6 JUIN 2006

PROCES-VERBAL

Introduction

La réunion est présidée par Odile Quintin, directrice générale, DG EAC, Commission européenne, qui occupe ce poste depuis le début de 2006. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction et aux observateurs de Bulgarie, de Croatie, de la République tchèque, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, d'Irlande, du Royaume-Uni et du Cedefop.

Adoption de l'ordre du jour

Point 1: L'ordre du jour est adopté, le point 7(i) «Rapport d'avancement sur le programme d'évaluation interne 2005 de l'ETF» étant porté au point 4(i) «Avancement des politiques et programmes de la Commission ayant un impact sur l'ETF».

Des réserves sont exprimées par les membres de la France, de l'Italie et de l'Espagne au sujet de la non-disponibilité de certains documents dans toutes les langues du conseil de direction [en mentionnant en particulier le document ETF-GB-06-014 (Modalités d'application du statut du personnel adoptées par l'ETF)]. Sur une proposition de la présidente, le conseil accepte néanmoins de discuter les documents en question.

Procès-verbal de la réunion précédente

Point 3(i): Le procès-verbal de la réunion précédente, tenue en novembre 2005, est adopté sans modification.

Points d'action de la réunion précédente

Point 3(ii): Les «Modalités d'application du statut du personnel adoptées par l'ETF» sont soumises au conseil de direction sous le point 6 en vue de leur adoption durant cette réunion.

«L'avant-projet de budget pour 2007» a été soumis au conseil de direction par procédure écrite en mars 2006.

L'introduction d'un mécanisme pour confirmer la réception de communications électroniques entre l'ETF et les membres du conseil de direction s'avère difficile. Les systèmes commerciaux apparaissent plutôt envahissants, de sorte que la solution la plus pratique et la moins coûteuse semble être de contacter directement les membres du conseil de direction par téléphone.

Les points d'action restants de la réunion de novembre 2005 sont traités sous le point 4.

Rapports oraux

Politiques et programmes de la Commission [point 4(i)]

Le **programme d'apprentissage tout au long de la vie** est approuvé par le conseil en deuxième lecture. Si le texte est adopté par le Parlement européen durant le second semestre de 2006, il sera lancé en 2007.

«Innovation et apprentissage» est le nouveau titre du programme qui englobe tous les programmes communautaires d'éducation et de formation.

Le **programme Erasmus Mundus** continuera jusqu'en 2007.

Un **nouveau programme Tempus** succédera à Tempus III. L'ETF ne fournira pas d'assistance technique à ce nouveau programme, qui sera géré soit par AIDCO soit par la DG EAC (à travers l'agence d'exécution s'occupant de tous les programmes d'éducation). Si le règlement est approuvé à l'automne, le nouveau programme pourrait commencer ses activités vers mi-2007.

Les consultations qui ont eu lieu en février 2006 avec les parties prenantes et les groupes d'experts ont souligné cinq points se rapportant au **cadre européen de qualifications**:

- Il est nécessaire et pertinent, en particulier en tant que mécanisme de transfert;
- Il devrait être volontaire;
- La structure à huit niveaux qui a été proposée convient pour couvrir toute la gamme des qualifications en Europe;
- Il devrait être basé sur les résultats d'apprentissage en tant qu'unique moyen praticable pour permettre le transfert des qualifications entre les systèmes;
- Il nécessite des principes d'assurance de la qualité.

Une proposition législative formelle sera présentée par la Commission en automne 2006. Elle utilisera des éléments fournis par le groupe de travail technique, comprenant de représentants des États membres et des partenaires sociaux.

L'**ECVET** devrait fournir une base commune pour la reconnaissance des résultats d'apprentissage acquis par une personne à l'étranger, lorsque celle-ci revient dans son pays, en instaurant un système d'unités capitalisables comme parties d'une qualification. L'ETF et le Cedefop ont contribué au développement de ce système, et l'ETF pourrait jouer un rôle en y familiarisant ses pays partenaires.

La création d'un **Institut européen de technologie** (IET) est prévue afin de mettre l'UE au niveau d'autres nations industrialisées et de compléter le triangle de l'innovation, de la recherche et du monde des entreprises. Cette question sera examinée par le conseil à la fin de l'année.

Évaluation externe

Trois membres du conseil de direction de l'ETF/observateurs [(M. Vantúch (SK), M. François (F) et M. Nelle (D)] ont participé au comité de pilotage pour l'évaluation externe de l'ETF. Un compte-rendu de ses constats a été également donné au conseil de direction lors de sa réunion en novembre 2005. La DG EAC préparera une communication sur l'évaluation externe à transmettre au Parlement européen et au Conseil. Il était prévu à l'origine de présenter simultanément la communication de la Commission et le règlement révisé de l'ETF, cependant, il semble plus approprié maintenant de présenter ces deux documents séparément. La DG EAC partage l'appréciation globalement positive de l'efficience et de l'efficacité du travail de l'ETF.

Les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation, qui seront intégrées aux décisions relatives au règlement révisé de l'ETF, peuvent être groupées sous trois grandes rubriques:

1. Politique et stratégie

L'importance croissante de l'approche de l'apprentissage tout au long de la vie et la place qu'occupent les questions relatives au marché du travail dans les activités de l'ETF suggèrent qu'il conviendrait d'élargir le mandat thématique de l'organisation. Il est probable que cet aspect soit pris en compte dans le règlement révisé et que le mandat de l'ETF y soit décrit dans les termes suivants: «contribuer, dans le contexte des politiques de relations extérieures de l'UE, à améliorer le développement des ressources humaines, en particulier l'éducation et la formation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que les questions relatives au marché du travail.»

Un certain degré de focalisation géographique apparaît toutefois essentiel, et la sphère d'action de l'ETF restera tout d'abord limitée aux pays qui participent à l'instrument d'aide de préadhésion (IPA) et à l'instrument européen de voisinage et de partenariat (ENPI). Cependant, pour pouvoir utiliser l'expertise de l'ETF dans des pays (d'Asie centrale par exemple) non couverts par ces programmes, le conseil de direction, suite à une proposition de la Commission, décidera des interventions de l'ETF de manière ad hoc.

2. Efficience et efficacité des programmes

L'ETF est invitée à analyser comment il serait possible de renforcer les liens entre les priorités à moyen terme, le programme de travail annuel, les plans nationaux et le rapport d'activité annuel.

3. Suivi

L'ETF devrait améliorer son système de suivi au niveau national afin de remédier aux faiblesses identifiées dans le rapport.

4. Structures de gouvernance

Le rôle stratégique du conseil de direction devrait être renforcé par la création de sous-groupes sur des thèmes spécifiques.

5. Communication et diffusion d'informations

L'ETF a été invitée à examiner les faiblesses décrites dans le rapport d'activités et à agir en conséquence. Les progrès accomplis depuis la dernière évaluation ont été appréciés.

M. Perugini (I) suggère la formation de groupes de travail composés de membres du conseil de direction en vue d'améliorer le fonctionnement du conseil. Il propose aussi que les rapports présentés au conseil soient examinés plus en détail et que des actions soient entreprises pour y donner suite.

Mme Muñozguren Lazcano (E) signale que le rapport d'évaluation externe a été envoyé tardivement et n'a pas été traduit dans les langues de travail convenues par le conseil. Les groupes de travail devraient avoir la possibilité d'étudier les différents documents disponibles sur les perspectives futures, et les membres devraient avoir l'opportunité d'en discuter avant le mois de novembre 2006.

M. François (F) fait remarquer que le budget a été présenté au conseil de direction plutôt comme un «fait accompli» et qu'en l'occurrence, le conseil n'était pas en mesure d'y apporter de contributions substantielles. En outre, il demande de discuter à l'avenir de la valeur ajoutée des agences en général, en mentionnant que le gouvernement français a fait récemment des recommandations sur les moyens d'éviter des duplications d'activités entre les agences.

M. Vantúch (SK), un des membres du comité de pilotage de l'évaluation externe, appuie l'idée de créer des sous-groupes de membres du conseil de direction, appelés à se concentrer sur certains thèmes spécifiques revêtant de l'importance. Il suggère aussi de tirer avantage des différentes spécialisations de chaque membre dans la composition de tels groupes. La DG EAC soutient cette initiative.

L'ETF est priée de soumettre au conseil de direction un projet de plan d'action résumant son analyse et les actions proposées à partir des recommandations faites par l'évaluateur. Le conseil aura l'opportunité, à sa prochaine réunion, de poursuivre la discussion sur l'évaluation externe et le plan d'action qui en a découlé. En outre, les recommandations faites dans l'évaluation seront intégrées dans le travail en cours sur le nouveau règlement du Conseil relatif à l'ETF.

Relations extérieures

Les nouveaux instruments proposés dans le domaine des relations extérieures représentent une simplification des prestations d'aide de l'UE à des pays tiers. Le nombre définitif des instruments n'a pas encore été fixé, mais les quatre principaux sont l'IPA (instrument d'aide de préadhésion, pour lequel un montant de 11,6 milliards d'euros a été réservé), l'ENPI (instrument européen de voisinage et de partenariat, doté de 12 milliards d'euros), le DCECI (instrument de coopération au développement et de coopération économique, 17 milliards d'euros) et l'ACP (convention interétatique régissant les relations de l'UE avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, 25 milliards d'euros). En plus, il y aura un instrument de stabilité (50 milliards d'euros) pour la gestion, la prévention et le suivi des crises.

Tous ces instruments devraient être adoptés cette année, de telle sorte qu'ils pourront entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2007. L'éducation et la formation reçoivent une priorité particulière dans le nouvel ENPI, qui inclura des programmes de bourses d'études, un programme Tempus modifié et des activités de renforcement des capacités institutionnelles. Il sera mis en œuvre au moyen de plans d'action conçus pour chaque pays partenaire.

Élargissement

L'IPA remplacera les instruments de préadhésion déjà existants: Phare, ISPA, Sapard, CARDS et l'instrument pour la Turquie. Il se concentrera sur cinq domaines: adoption et mise en œuvre de l'acquis communautaire, développement de la coopération transfrontalière, appui au développement régional, développement des ressources humaines et promotion du développement rural.

M. Perugini (I) confirme l'engagement et le soutien de l'Italie en faveur d'un rôle plus actif de l'ETF dans le cadre des divers nouveaux instruments en matière de relations extérieures.

Tendances et évolutions au sein de l'ETF [point 4(ii)]

Deux nouveaux membres éminents du personnel de l'ETF sont présentés: M. Romuald Delli Paoli (auditeur interne) et Mme Jocelyne Rase (chef de l'unité du personnel).

La directrice a eu des entretiens au sein de l'ETF avec des groupes d'employés sur les évolutions de l'organisation et l'élargissement possible de son mandat, qui pourraient découler du nouveau règlement du Conseil. La question de la visibilité, qui a été soulignée dans l'évaluation externe, pourrait être améliorée si la Fondation est mieux établie comme centre d'expertise et si elle commence à définir des priorités parmi les pays avec lesquels elle coopère.

La directrice présente une analyse de l'évolution des activités de l'ETF durant les deux premières phases de son travail. Elle précise que la première phase du travail de l'ETF de 1995 à 2000 a largement consisté à fournir de l'assistance technique à des projets de l'UE, tandis que la deuxième phase de 2000 à 2006 a été caractérisée par la fourniture de services d'expertise à la Commission et le pilotage d'approches d'apprentissage des politiques dans les pays. Elle présente ensuite sa vision des principaux éléments du travail de l'ETF pour la prochaine période de programmation. La directrice souligne en particulier que la contribution de l'ETF aux réformes dans les pays partenaires sera caractérisée par une approche sectorielle intégrant le développement des ressources humaines dans une perspective de politique d'apprentissage tout au long de la vie. L'ETF renforcera sa méthodologie d'apprentissage des politiques avec les pays partenaires en focalisant l'attention sur des pays prioritaires. Cette évolution nécessitera un haut niveau d'expertise et de spécialisation au sein du personnel de l'ETF.

Mme Serban (RO) demande plus d'éclaircissements sur la complémentarité du rôle de l'ETF par rapport à d'autres agences, en particulier en ce qui concerne l'agence d'exécution des programmes d'éducation et le Cedefop, et par rapport à d'autres organisations internationales, comme la Banque mondiale. Compte tenu des faiblesses identifiées dans la méthode ouverte de coordination et l'approche de subsidiarité appliquée au domaine de l'éducation et de la formation, elle demande aussi que d'autres discussions soient menées sur la manière dont l'ETF pourrait réellement influencer les décideurs politiques dans les pays partenaires, étant donné que ces méthodes ne laissent pas beaucoup de marge pour passer des accords de mise en œuvre au niveau national.

M. Wisniewski (PL) pose la question de savoir à qui l'expertise de l'ETF devrait s'adresser en premier lieu: à la Commission européenne ou aux pays partenaires. Il demande également comment il serait

possible de sensibiliser davantage les pays partenaires à l'expertise offerte et comment identifier leurs besoins et y répondre.

M. Perugini (I) évoque le problème de la reconnaissance de la valeur ajoutée de l'ETF, en particulier en termes de mesure des effets en cascade des activités de l'ETF. Il se réfère également au rapport intérimaire qui indique explicitement combien il est difficile d'évaluer la contribution de l'ETF à la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels. Il suggère qu'il serait particulièrement important de suivre les activités de l'ETF dans les pays dans lesquels elle fournit des conseils politiques afin de mesurer l'impact sur les politiques gouvernementales locales. L'ETF devrait également conclure des accords avec différents pays afin de mieux orienter leurs choix, car ceux-ci dépendent fortement des contextes locaux.

La question du rôle de l'ETF en termes de coopération avec d'autres agences sera expliquée à la prochaine réunion du conseil de direction et un tableau détaillé sera donné sur les secteurs dans lesquels il y a partage des services et ceux dans lesquels il y a travail conjoint. L'ETF considère que son expertise est ciblée aussi bien sur les pays partenaires que sur la Commission européenne. Dans le passé, l'ETF s'est peut-être surtout efforcée de transmettre l'expérience et les politiques de l'UE aux pays partenaires, à l'avenir elle devrait, en plus de cela, utiliser l'expérience et les connaissances qu'elle a acquises dans son travail avec les pays partenaires pour contribuer à l'élaboration des politiques à Bruxelles. Le renforcement des partenariats stratégiques avec d'autres organisations, agences et donateurs offrant des services spécialisés et le défi posé par la sensibilisation sur l'impact de l'organisation sont des questions qui seront traitées à l'avenir.

Activités communes des États membres et de l'ETF [point 4(iii)]

L'ETF compte appliquer les recommandations faites par le rapport d'évaluation externe pour renforcer sa coopération avec les membres du conseil de direction, les États membres et les pays candidats.

À la réunion de novembre, les membres du conseil de direction ont été interrogés sur leur intérêt à participer activement au projet de l'ETF, et 12 membres ont répondu par l'affirmative. M. Østerlund (DK) a apporté, par exemple, l'expérience danoise à un projet en Turquie au début de cette année.

Les membres du conseil de direction ont été également invités à aider au renforcement des liens entre l'ETF et les États membres/les pays candidats. Des actions de sensibilisation ont été menées au Royaume uni, où la directrice a présenté l'ETF au département international du ministère de l'Éducation du Royaume-Uni, et en Suède où M. Henriks (S) a appuyé l'organisation d'un séminaire avec la participation de différentes agences suédoises d'éducation ainsi que des organisations de bailleurs de fonds et du marché du travail. Comme résultat direct, il est mentionné qu'une visite d'études en Suède a été organisée à l'intention de représentants de pays méditerranéens et un futur projet conjoint Suède/ETF/Russie est actuellement en discussion.

Un questionnaire est distribué afin de s'enquérir sur les possibilités de tenir d'autres réunions d'information analogues dans d'autres États membres/pays candidats.

Un projet ETF de coopération en matière d'aide a été développé conformément aux discussions tenues au niveau international sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide. Les objectifs du projet sont de sensibiliser sur les priorités dans l'enseignement et la formation professionnels dans les pays partenaires, de renforcer les capacités du personnel de l'ETF à travailler avec des bailleurs de fonds, d'accroître la compréhension parmi les bailleurs de fonds sur la manière d'appliquer l'approche sectorielle en éducation et formation, de présenter des études de cas sur l'intégration de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels et de partager les connaissances sur l'évaluation des projets. En outre, l'ETF participera à la prochaine réunion du groupe de travail des bailleurs de fonds de l'OCDE.

M. Lindqvist (FI) insiste sur la nécessité d'une plus grande visibilité politique et pratique de l'enseignement et de la formation professionnels en Europe, car il estime que ce domaine reste à la traîne par rapport à l'enseignement supérieur (très visible grâce au processus de Bologne) et aux écoles qui participent à l'enquête PISA.

Mme Serban (RO) encourage l'ETF à renforcer la sensibilisation sur ses activités non seulement dans les États membres, mais aussi dans les pays partenaires.

Mme Medeiros Soares (PT) appuie la proposition sur la nécessité d'un rôle plus proactif des membres du conseil de direction. Elle suggère aussi que l'enseignement et la formation professionnels soient

introduits dans les systèmes éducatifs et utilisés pour combattre la pauvreté et pense que l'ETF devrait œuvrer davantage dans ce domaine, en particulier en termes de coordination des efforts de tous les acteurs intervenant dans ce secteur.

En conclusion des discussions, il est constaté que l'ETF devrait faire davantage de publicité pour se faire connaître en tant qu'organisation et promouvoir et diffuser l'information sur l'apprentissage tout au long de la vie, tant dans les pays partenaires que dans les États membres. Les partenariats pourraient jouer un rôle significatif à cet égard, en particulier en considération du budget limité dont dispose l'ETF.

En contribuant au débat sur l'exploitation des effets de synergie provenant de différentes organisations, l'ETF pourrait attirer l'attention sur l'importance de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie.

Rapport d'activité annuel 2005 [point 5(i)]

Le rapport d'activité annuel est basé sur le règlement financier adopté par le conseil de direction en 2003 (voir l'article 40). La structure du rapport reflète celle du programme de travail annuel. Sur les 50 résultats prévus dans le programme de travail, 40 ont été réalisés à temps, et huit sur le nombre restant ont été atteints durant le premier trimestre de 2006. Deux ont dû être annulés en consultation avec la Commission européenne. Des améliorations par rapport aux années précédentes peuvent être notées, en particulier en matière de satisfaction des demandes de la Commission, publications, développement du personnel, communications et site Web, mise en réseau et augmentation de l'efficience et de l'efficacité des organes statutaires. Des investissements ont été effectués dans les normes de contrôle interne et de gestion, et davantage d'attention a été accordée à l'évaluation des risques.

M. van Isselmuizen (NL) propose qu'un résumé du rapport soit distribué séparément et à un plus large public afin de faire connaître les activités et les résultats du travail de l'ETF. La publication des «Faits marquants», produite chaque année depuis 2003, répond à cette demande.

Le rapport de la Cour des comptes sera distribué à tous les membres du conseil de direction dès qu'il sera finalisé. Le rapport d'activité annuel de 2005 et son analyse sont approuvés sous réserve que d'autres clarifications soient apportées, telles qu'indiquées à l'annexe 5(i) «Projet de comptes annuels et autres rapports financiers». Le rapport de la Cour des comptes est attendu pour le 15 juin et sera distribué à tous les membres dès qu'il sera disponible.

Statut du personnel [point 6 (i et ii)]

Les modalités d'application du statut du personnel sont nécessaires en vue d'harmoniser le statut du personnel du service public de l'UE. C'est un thème qui figurera à l'ordre du jour des réunions du conseil de direction durant les deux prochaines années.

Au total, 18 dispositions d'exécution ont été soumises pour approbation au conseil de direction.

M. François (F) explique qu'il a encore besoin d'informations en retour du ministère français des finances pour pouvoir donner son opinion sur le document. Il a été invité à exprimer son opinion par écrit après la réunion.

Mme Serban (RO) demande davantage d'informations sur l'usage de l'indice de référence (benchmark) européen pour l'enseignement secondaire dans le statut. Elle demande aussi plus de détails sur la contribution apportée par le comité du personnel.

Mme Muñozguren Lazcano (E) répète ses réserves au sujet du fait que le document n'est pas disponible en espagnol.

M. Perugini (I) réitère la position italienne, soulignant que la tendance à utiliser trois langues de travail dans les institutions de l'UE n'est pas acceptable et n'est pas prévue dans les traités, ni dans les règlements et procédures du conseil de direction de l'ETF. Le document n'étant pas disponible en italien, il ne sera pas en mesure de donner son approbation.

Les positions espagnole et italienne sont notées ainsi que les objections formulées par les membres à cause de l'absence de versions espagnole et italienne du document. La présidente du conseil indique qu'elle demandera des clarifications aux services compétents de la Commission.

Les dispositions et les modalités d'application sont approuvées, en tenant compte des positions exprimées par les membres français, espagnol et italien.

Contrôle, évaluation et audit

Programme d'évaluation interne 2005 [point 7 (i)]

Plusieurs actions devant faire suite à l'évaluation de 2004 ont été exécutées, notamment l'introduction d'un système de gestion des documents par la nomination d'un responsable de gestion des documents et du savoir, des améliorations au processus et aux critères de sélection des projets, une planification plus rigoureuse et des améliorations à la structure et au système de responsabilités internes. La nouvelle approche de travail en équipe devrait aussi aider à assurer la continuité des activités de projet, tandis que l'introduction d'un système de relevé des temps permet de contrôler le temps consacré par le personnel à des projets particulier.

Les efforts de suivi menés actuellement incluent la production de rapports d'avancement réguliers, l'introduction d'indicateurs de gouvernement d'entreprise, le suivi du budget, le suivi des demandes de la Commission et la préparation de plans détaillés par pays.

Plan d'action pour la conformité aux normes de contrôle intérieures [point 7 (ii)]

L'ETF a entrepris un certain nombre d'actions correctrices en rapport avec les normes de contrôle intérieures à la suite de commentaires émis par le Service d'audit interne. Plusieurs domaines ont été examinés, incluant les objectifs stratégiques, le contrôle, les performances de l'organisation, la gestion des risques, la communication externe et interne, la gestion des documents, la transparence, ainsi que le suivi et l'évaluation.

M. van Isselmuizen (NL) demande de mettre plus fortement l'accent sur le suivi de la satisfaction des clients dans les pays partenaires.

Mme Serban (RO) demande que les pays partenaires contribuent davantage à la formulation des plans nationaux et encourage l'ETF à coopérer plus étroitement avec les décideurs politiques dans les pays partenaires eux-mêmes.

Il y a lieu d'espérer que la nouvelle structure basée sur le travail en équipe, mise en œuvre dans le département des opérations de l'ETF depuis le début de 2006, aidera à accorder plus de priorité aux pays partenaires et à renforcer ainsi l'impact des activités de l'ETF.

Membres du forum consultatif

En tout, 11 nouvelles nominations sont proposées, et celles-ci sont approuvées par le conseil.

Divers

M. Lindqvist (FI) fait un compte-rendu sur le Communiqué d'Helsinki qui sera publié en décembre 2006. Il conseille vivement aux membres du conseil de direction de suivre les filières appropriées dans leurs pays pour discuter le contenu et les priorités du communiqué. Les questions à traiter englobent l'augmentation de la visibilité de l'éducation et de la formation professionnelles, l'offre de formation professionnelle pour les groupes défavorisés ainsi que les liens entre la formation et le marché du travail. Les membres sont encouragés à répondre à l'enquête sur ces questions, qui a été lancée dans le cadre de la présidence finlandaise de l'UE.

Il est mentionné qu'une lettre a été envoyée à tous les membres du conseil de direction par la section ETF de l'Union Syndicale. Les membres conviennent de ne pas émettre de commentaires sur les pratiques de gestion du personnel à l'ETF, cette tâche relevant de la responsabilité du directeur. La présidente rencontrera des représentants de la section ETF de l'Union dans un proche avenir.

L'ETF remercie la présidence autrichienne, les autorités italiennes aux niveaux national, régional et local et la Commission européenne pour le soutien qu'elles ont apporté à l'organisation de la réunion plénière du forum consultatif (tenue à Turin du 7 au 9 juin).

Les comptes de 2005 ont été affectés par le passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'engagements. En outre, le délai pour la présentation des comptes a été avancé du 15 septembre au 1^{er} juillet. Ceci a créé beaucoup de pression sur les services financiers de toutes les agences. Par conséquent, la visite de la Cour des comptes en mars a signalé un certain nombre d'inexactitudes dans l'avant-projet des comptes. Cependant celles-ci ont été corrigées entre-temps, et la deuxième visite de la Cour à la fin du mois de mai a donné lieu à un avis informel positif. Les commentaires écrits à ce sujet sont attendus vers la mi-juin. Les comptes définitifs devraient être présentés à l'autorité budgétaire vers le 1^{er} juillet, bien qu'il soit nécessaire de recueillir l'avis du conseil de direction par une procédure écrite. Compte tenu du temps nécessaire à cet effet, l'échéance du 1^{er} juillet sera dépassée d'une semaine, et l'autorité budgétaire sera informée en conséquence.

Il est rappelé aux membres du conseil de direction qu'un budget modifié pour 2006 leur sera présenté pour approbation par procédure écrite à la fin de l'été. La modification tient compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail.

Les membres du conseil de direction sont invités à prêter attention à la nouvelle présentation du site Web de l'ETF lancée lors de la réunion. Tous les commentaires des membres sur le site, son contenu et sa structure seront les bienvenus.

Date de la prochaine réunion

21 novembre 2006 à Bruxelles.

Points d'action

- Projet de plan d'action sur les recommandations émises dans l'évaluation externe, à présenter au conseil de direction (ETF);
- Discussion sur l'évaluation externe et le plan d'action à inclure dans l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil de direction (ETF);
- Autres travaux à effectuer pour faire de la publicité pour l'ETF dans les États membres et les pays partenaires (ETF);
- Questionnaire sur les actions possibles à entreprendre par les membres du conseil de direction pour faire en sorte que ceux-ci jouent un rôle plus proactif (membres du conseil de direction);
- Davantage de clarifications sur le projet de comptes annuels et sur le rapport de la Cour des comptes à distribuer aux membres du conseil de direction (ETF);
- Un budget révisé pour 2006 à soumettre pour approbation au conseil de direction (ETF);
- Commentaires à fournir par les membres du conseil de direction sur la nouvelle présentation du site Web de l'ETF (membres du conseil de direction).